

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2016 À 20 H 00

L'an deux mille seize, le huit du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (11) :

BERARD Claude, BORDON Gérard, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MAËSE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, SORNET Emilie.

Excusées (3) :

Procurations (3) : BELHADDAD Abdelhamid à GIRARD Philippe
BOZON-VIAILLE Françoise à BERARD Claude
LAPERROUSE Madeleine à LATTARD-PRUVOT Agnès

Secrétaire de séance : LATTARD-PRUVOT Agnès

ORDRE DU JOUR :

I. VALIDATION DU TARIF DE L'EAU SANS LES TAXES DE L'AGENCE DE L'EAU

Les tarifs avec les taxes de l'agence de l'eau ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2009. Or, l'augmentation constante des différentes taxes rend caduque cette délibération. Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs sans mentionner les taxes.

VOTE POUR MAINTENIR LES TARIFS SANS MENTIONNER LES TAXES DE L'AGENCE DE L'EAU : 14 POUR

II. AVIS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE DE DEPÔTS DE FEUX D'ARTIFICES A SAINT AVRE

Arrivée de Françoise BOZON-VIAILLE 20h33

Les communes limitrophes sont consultées dans le cadre de l'enquête pour l'installation de cette entreprise jusqu'au 28 septembre 2016. Un registre est à la disposition du public en mairie de St Avre.

Il s'agit d'une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ; la procédure d'autorisation est conduite par la DREAL et l'autorisation donnée après enquête publique par le Préfet de la Savoie.

2 Conseillers évoquent les risques d'explosion.

L'implantation étant prévue à côté de l'APEI, les membres du conseil demandent que toutes les mesures de protection et de surveillance soient prises pour cette installation.

VOTE POUR AVIS FAVORABLE : 11 POUR 1 CONTRE (Isabelle MAËSE) 2 ABSTENTIONS (Emilie SORNET, Françoise BOZON-VIAILLE)

III. DEMANDE DE CAUTION BANCAIRE POUR L'ACQUISITION D'UN VALET DE FERME POUR LE CENTRE EQUESTRE

Un valet de ferme est actuellement loué par l'association au prix de 380€ par mois. L'association souhaite en faire l'acquisition, mais le prêt ne sera accordé par la banque qu'à la condition que les trois communes concernées se portent caution. Le prix d'achat est de 15.000 € environ.

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE FAVORABLEMENT SOUS RESERVE QUE LES DEUX AUTRES COMMUNES APPORTENT LEURS CAUTIONS : 14 POUR

Nous sommes informés du bon fonctionnement du Centre Equestre. Il met en place un projet d'arrosage automatique avec le lycée professionnel de Saint Michel de Maurienne.

IV. AVIS SUR PROJET DU LYCEE PAUL HEROULT SUR LES APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

Le projet EMC « Enseignement moral et civique » conduit pour le lycée Paul Hérault, par M. DEBOMY, professeur d'histoire, ne dispose pas de crédits de l'Education Nationale ; les communes de la vallée sont donc sollicitées pour une aide financière.

Ce projet porte sur différents thèmes dont le devoir de mémoire de la Shoah, les enjeux énergétiques.

Les classes de secondes travailleront en concertation avec d'autres enseignants et se rendront sur sites pour des visites (musée de la Résistance à Grenoble, Izieux, voyage en Pologne, ...)

Les élus désapprouvent ce manque de moyens alors que l'apprentissage de la citoyenneté revêt une importance toute particulière dans une société en crise et soumise à diverses violences.

Il est demandé que cette aide financière soit apportée par les intercommunalités de la vallée : SPM ou/et 4C

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE UN AVIS DE PRINCIPE FAVORABLE AU PROJET ET SE POSITIONNERA APRES DECISION DE L'INTERCOMMUNALITE: 14 POUR

V. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS REGUL MATOUS ET AIDE AU NEPAL

- L'Association Régul Matous est une association qui gère la stérilisation des chats errants. Une subvention a été accordée en 2009. Il apparait aujourd'hui que la commune est beaucoup moins concernée qu'il y a quelques années

VOTE POUR UNE SUBVENTION : 14 CONTRE

- L'Association Aide au Népal apporte des aides au pays suite aux séismes. Plutôt qu'une aide financière, les élus proposent qu'une collecte (vêtements, chaussures, stylos, ..) soit organisée (en relation avec l'association Grand Crêt). Un courrier sera adressé à la présidente de l'Association Savoie Népal en ce sens.

VOTE POUR UNE AIDE PAR COLLECTE : 14 POUR

VI. OUVERTURE D'UN POSTE A DUREE DETERMINEE

Le comité médical n'autorise qu'une reprise à mi-temps d'une ATSEM. Sa remplaçante, est recrutée pour un poste à 17h30 en complément du mi-temps thérapeutique de l'ATSEM jusqu'au 25 novembre 2016. La remplaçante a déjà effectué un stage de 12 semaines à l'école maternelle.

Une délibération doit valider ce recrutement et permettre le paiement de cette employée.

Le comité médical sera saisi à nouveau pour une reprise à temps plein de l'ATSEM. Si l'avis demeure défavorable, l'emploi contractuel sera prolongé.

Rémunération de la remplaçante : ATSEM 1^{ère} classe, échelon 1.

VOTE : 14 POUR

VII. REGIE ELECTRIQUE

Suite à la réunion du 25 août de la Régie d'Electricité, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur 3 points

a) DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA CARTOGRAPHIE DU RESEAU D'ELECTRICITE

Conformément à la loi, les cartographies des réseaux sensibles – Gaz-Réseau Electrique – doivent être terminées pour le 01/01/2017.

La cartographie du réseau électrique de notre commune a été réalisée et son montant est de 47 000 € TTC.

Cet investissement doit normalement être amorti sur 2 ans soit 23 500 € à imputer sur les frais de fonctionnement des deux prochains Budget.

Afin de ne pas pénaliser la « construction » de nos prochains Budget de fonctionnement le Conseil de Régie propose un amortissement sur 10 ans.

VOTE POUR UN AMORTISSEMENT SUR 10 ANS : 14 POUR

b) LOGICIEL DE FACTURATION

Notre logiciel de facturation « MOLENE » appartient à la société SE informatique basée en Tarentaise. Ce logiciel est utilisé par 26 régies d'électricité. Les travaux de maintenance sont effectués par le prestataire et le montant de la facture est ventilé sur les différentes régies utilisatrices au prorata du nombre d'abonnés de chacune d'elles.

A ce jour, il n'existe pas de contrat liant le prestataire aux régies. Afin de respecter les règles en vigueur il a été décidé de signer un contrat de maintenance avec la société S.E Informatique pour la maintenance du logiciel de facturation Molène. Ce contrat doit être validé par l'ensemble des Conseils Municipaux concernés. Le cout horaire d'intervention est fixé à 82 € HT.

VOTE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE SE INFORMATIQUE : 14 POUR

c) **CONVENTION DE REVERSEMENT DE QUOTE PART**

L'application du décret 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux Schémas régionaux de raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR), définit les conditions de raccordement aux réseaux publics des installations de production d'électricité supérieures à 100 kVA. Pour tout raccordement d'une installation de production de ce type, la Régie Electrique concernée doit instaurer une taxe de 9,51 K€/MW. Cette taxe collectée doit ensuite être reversée à RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour 47,6 % et à ENEDIS (ex ERDF) pour 52,4 %.

Il convient donc de signer une convention de reversement des quotes-parts dans le cadre du S3REnR de la Région Rhône-Alpes

VOTE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION : 14 POUR

d) **AUTRES INFORMATIONS**

Point sur les impayés :

Les impayés à ce jour sont estimés à 48 200 € dont :

- 16 000 € pour des factures de 2015
- 32 200 € pour des factures de 2016

Deux procédures de coupure sont actuellement en cours

Travaux sur le poste source : La maintenance de notre poste source sera effectuée entre le 12 et le 16 septembre (maintenance niveau 4 des cellules HTA est du disjoncteur C13-100 avec remplacement des relais de protection) Ces travaux ne devraient occasionner aucune coupure pour les abonnés et devraient fiabiliser davantage notre réseau.

Evolution des tarifs au 01 08 2016 : Une évolution des tarifs d'électricité a eu lieu avec effet au 01/08/2016. Les tarifs heures pleines baissent légèrement et l'abonnement augmente un peu. Cela devrait se traduire par une légère baisse des factures des abonnés.

Les discussions avec SOREA et ERDF se poursuivent pour un regroupement des 5 régies de l'ex canton de La Chambre au sein d'une entité plus importante.

Le Conseil Municipal est favorable à la communication des informations nécessaires pour la poursuite des discussions.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

Incivilités place du Four : Les fusibles d'un résident ont été dérobés, la Mairie a déposé une plainte, une enquête de gendarmerie est en cours.

L'Hôtel restaurant, Le Grand Chatelard a été cambriolé

Rentrée scolaire : la 5^e classe est maintenue ; 109 enfants étaient inscrits au début de l'été ; 103 seulement se sont présentés à la rentrée.

Monsieur le maire demande à ce que les équipes enseignantes et les personnels puissent travailler sereinement et que la 5^e classe ne soit pas remise en cause tout au long de l'année.

Claude Bérard souligne que des choix financiers doivent être faits pour la maintenance du matériel informatique à l'école.

TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Il y avait, lors du Conseil un doute concernant le maintien du Fond d'amorçage. Françoise BOZON-VIAILLE en rappelait l'importance. Nous apprenons, à l'issu du Conseil, avec un réel soulagement, qu'il est maintenu. Il représente une aide financière de 50 Euros par enfant.

Françoise BOZON-VIAILLE souligne l'aide apportée par certains enseignants au périscolaire.

Claude BERARD a été interpellé par deux parents concernant l'absence de marquage au sol sur le parking vers l'école. Il rappelle qu'un service de ramassage scolaire est en place sur la commune afin de limiter le nombre de véhicules sur le parking et garantir d'avantage la sécurité des enfants.

Eboulement du 7 août 2016 après midi au –dessus de l'Aura : deux blocs (environ 10 m³) se sont détachés ; Cette zone est particulièrement instable.

Les services du RTM (restauration des terrains en montagne) ont réalisé une étude in situ et procédé au survol de la zone pour prendre des clichés. Le site est strictement fermé jusqu'à nouvel ordre en raison des dangers pour la population; un arrêté du maire interdit l'accès à cette zone qui concerne : le rocher d'escalade, l'Aura et sa route d'accès.

Une décision devra être prise concernant l'Aura et le rocher d'escalade lors d'un prochain conseil municipal, en concertation avec les services du RTM.

Pour information, Le maire a reçu une lettre anonyme suite à l'interdiction d'accéder à cette zone.

Informations diverses :

- Le Basket Club de Cuines fête ses 30 ans les 10 et 11 septembre, une soirée dansante est organisée à Sainte-Marie-De-Cuines
- Club boulistes se rend à CHIALEMBERTO, les 10 et 11 septembre 2016.
- Une réunion du PLU aura lieu vendredi 16 septembre à 13h30,
- La Commission relationnel se réunira prochainement; Un festival aura lieu à Ste Marie du 28 juin au 10 juillet 2017.
- Il est prévu d'adhérer à l'association de protection des troupeaux 192 € suite aux diverses attaques de loups
- Claude Bérard informe que le columbarium et le jardin du souvenir sont opérationnels
- L'aire de jeux d'enfants est endommagée ; le sol est usé, il faudra le remplacer ou fermer l'aire de jeux, une étude est en cours.

La séance est levée à 23h15.